

26.09.2012 - 10:53 Uhr

comparis.ch à propos des primes maladie 2013 - Le budget des jeunes adultes s'alourdit sans cesse

Zürich (ots) -

Les primes maladie vont augmenter de 2,2 % en moyenne. Une progression qui s'affichera en double pour les jeunes adultes (presque 4 %). Une fois de plus, les caisses maladie ont considérablement rogné sur la réduction de primes accordée à cette tranche d'âge. Ce rabais a en effet diminué de plus de moitié en cinq ans. Ces calculs prennent en compte la totalité des modèles d'assurance, franchises et tranches d'âge. Quant à l'Office fédéral de la santé publique, il s'appuie uniquement sur la franchise standard, un cas de figure qui ne s'applique aujourd'hui plus qu'à un Suisse sur sept à peine.

Demain, jeudi, le conseiller fédéral Alain Berset va annoncer les primes maladie 2013. Sur la base des primes provisoires de quelque 80 % des assurés, le comparateur en ligne comparis.ch prévoit un alourdissement de 2,2 %. La totalité des cantons, tranches d'âge, niveaux de franchises et modèles d'assurance, pondérée en fonction du nombre d'affiliés aux caisses maladie, a été prise en considération pour ce calcul. Ainsi ressortent les premières estimations de comparis.ch : par rapport à d'autres années et en tenant compte de la progression moyenne des coûts, les primes n'enregistreront qu'une hausse modérée. (1) « Toutefois, les primes menacent de provoquer un nouveau choc l'an prochain. Depuis le refus de Managed Care, la propension politique à faire des économies s'est totalement éclipsée. La qualité et l'innovation ont leur prix, telle est la devise. En réalité, on offre aux prestataires des cadeaux qui reviennent cher, tel que récemment dans le secteur pharmaceutique. Quant aux médecins spécialisés, ils se voient conférer, sans limite, de nouvelles autorisations d'ouverture de cabinets. », explique Felix Schneuwly, expert en assurance maladie chez comparis.ch.

Hausses de primes massives pour les jeunes adultes depuis plusieurs années La majoration des primes s'avérera plus forte que la moyenne dans la tranche d'âge des jeunes adultes. En effet, la croissance des primes sera de presque 4 % pour ce groupe, soit presque le double de celle de la totalité de la population. Au cours des dernières années déjà, les primes des jeunes adultes avaient extraordinairement progressé : de 60 % de plus que les primes des adultes lors du passage à 2012 et de 56 % l'année d'avant. La poussée au sein de cette tranche d'âge se traduit par une diminution des rabais. En effet, les jeunes adultes payaient encore 22 % de moins que les adultes en 2002. En 2008, on leur octroyait toujours 16 % de moins, alors que ce chiffre ne s'élèvera plus qu'à 7 % à peine en 2013. (2)

Felix Schneuwly voit une contradiction entre les raisons à l'allègement de ce rabais et la volonté de la législation : « D'un côté, on souhaite un rabais pour les jeunes assurés, car ils sont souvent encore en formation ou ne gagnent que peu d'argent. De l'autre, la loi sur l'assurance maladie vise une prime unique et intègre les jeunes assurés à la compensation des risques, ce qui rend impossible un rabais sur les primes. » Ainsi demande-t-il un éclaircissement de cette situation avant de s'attaquer à d'autres questions, telles que celle des primes pour enfants. « Lorsque l'État souhaite délester un groupe pour des raisons sociopolitiques, il devrait le faire en mettant des liquidités à disposition sous forme de rabais de primes, et non en augmentant les primes d'autres groupes. »

Grandes disparités cantonales Les primes maladie accéléreront à un rythme très différent, selon les cantons. C'est Appenzell Rhodes-Extérieures qui se verra le plus lesté, avec un taux de croissance des primes qui devrait dépasser les 5 %, soit environ 140 CHF par an, (contre environ 4 %, ou près de 90 CHF par an, à Appenzell Rhodes-Intérieures et plus de 3 %, ou environ 100 CHF par an, à Glaris). Pour ce qui est du canton de Zoug, il connaîtra un renchérissement inférieur à la moyenne (1 %, soit environ 40 CHF par an).

Des méthodes de calcul différentes Le pourcentage de progression moyen des primes dans toute la Suisse, que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) va publier, se révélera quelque peu inférieur aux chiffres calculés par comparis.ch. En effet, pour aboutir à une valeur moyenne, l'OFSP prend les primes du modèle standard des adultes ayant une franchise de 300 CHF et la couverture accident. À noter que, de nos jours, à peine une personne sur sept est couverte selon cette formule en Suisse. Ainsi, le calcul de l'OFSP ne correspond-il depuis longtemps plus à la réalité. comparis.ch a abouti à une amplification des primes d'environ 2 % pour cette infime part d'assurés. En outre, l'OFSP a jusqu'ici tablé sur le fait que certains assurés allaient changer de caisse maladie. D'après Felix Schneuwly : « comparis.ch critique depuis de nombreuses années l'embellie des statistiques entreprise par l'OFSP. Faire face aux chiffres réels des coûts de la santé ainsi qu'à leurs générateurs serait bien plus utile aux assurés ».

En fin de compte, ce sont eux qui décident s'ils souhaitent ou non changer de caisse maladie, et ce en fonction de l'évolution de leurs primes.

Quasiment aucune différence entre primes provisoires et définitives Les analyses de comparis.ch reposent sur les primes provisoires. L'expérience des années précédentes a révélé que les écarts entre primes provisoires et définitives n'ont été que minimales. Une constatation d'ailleurs appuyée par un compte-rendu du Contrôle fédéral des finances. (3)

(1) cf. communiqué de presse « Hausse des primes de moins de 3 % en vue » du 10 juillet 2012 : <http://bit.ly/PmUmBr> (2) Base de calcul : primes de l'année en question, non pondérées. Pour 2013, les primes provisoires de quelque 80 % des assurés ont été utilisées. (3) Compte-rendu (page 33, en allemand uniquement) : <http://bit.ly/UTCbYd>

Contact:

Felix Schneuwly
Expert en assurance maladie
Portable : 079 600 19 12
Téléphone : 044 360 34 00
E-mail : media@comparis.ch
<http://fr.comparis.ch/krankenkassen>

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100725509> abgerufen werden.